



PROCES-VERBAL

séance du conseil communautaire du 26/01/2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Bligny-sur-Ouche, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2021 par le président de la communauté de communes.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Procès-verbal de la séance précédente
2. Désignation d'un représentant au comité de direction de l'EPIC Touristique
3. Massif forestier du bois royal de Pierre Saux et du pré de l'Auve : aménagement forestier pour la période 2021-2040
4. Mise à disposition gratuite du stock des masques lavables adultes
5. Informations
6. Questions diverses

Après accord des membres présents, les 2 points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

7. Renouvellement d'un poste non permanent dans le cadre du recrutement d'un agent en contrat aidé au service SCE
8. ZAC Portes de Bourgogne – Suite au dépôt du permis d'aménager déposé par la SARL Sous le Regard de Saint Etienne, convention en vue des futurs transferts de voirie et d'équipements

| Nombre de membres | | | | |
|-------------------|---------------------|----------|---------------------|---------------------------|
| afférents | titulaires présents | pouvoirs | suppléants présents | qui ont pris part au vote |
| 62 | 44 | 12 | 1 | 57 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 20/01/2021 |
| Secrétaire de séance |
| JONDOT Geneviève |

| Titulaire | | Pouvoir à | Titulaire | | Pouvoir à | Titulaire | | Pouvoir à |
|----------------------|----|----------------|----------------------|----|-----------|--------------------|----|-----------------|
| BARBIER Daniel | Pr | | DUPUIS Guy | Pr | | MERCUZOT Patrick | Pr | |
| BARBIER Jean-Luc | Pr | | FAIVRET Jean-Marie | Pr | | MILLANVO YE Maud | Pr | |
| BASSARD Karine | Pr | | FAVELIER Marie-Odile | Pr | | MORTIER-JEANNIN Y. | Po | GAILLOT Evelyne |
| BAUDOT Fabrice | Po | RAFFEAU Michel | FEBVRE Monique | Pr | | MOUILLON Olivier | Pr | |
| BAZEROLLE Anne-Marie | Pr | | FICHOT Denis | Pr | | MYOTTE Denis | Pr | |

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|--------|----------------------|---------------------------|----|-------------------------|---------------------------|----|-------------------|
| BERAUD Eric | Pr | | FILLON Nicole | Po | BASSARD Karine | PERRUCHE Corinne | Ab | |
| BONIFACE Estelle | Pr | | GAILLOT Evelyne | Pr | | PETION Bernard | Pr | |
| CASMAYOR Monique | Po | THOMAS Joel | GIBOULOT Jean-Paul | Po | LIEBAULT Jean-Pierre | PIESVAUX Eric | Pr | |
| CHALON Bernard | Su | | GODOT Véronique | Pr | | POILLOT Michel | Pr | |
| CHAMPRENAU LT François | A b | | GUYON Dominique | Pr | | QUIGNARD Jean-Pierre | Ab | |
| CHAPOTOT Jocelyn | Po | COURTOT Yves | HERBERT Magali | Pr | | RAFFEAU Michel | Pr | |
| CHAUCHEFOIN Yvette | Po | CHAUCHOT Philippe | HUMBERT Bernard | Pr | | RENARD André | Pr | |
| CHAUCHOT Philippe | Pr | | JANISZEWS KI Pascal | Pr | | ROYER Yannick | Po | POILLOT Michel |
| CHODRON DE COURCEL Marie | Ex | | JONDOT Geneviève | Pr | | SEGUIN Martine | Pr | |
| COGNARD Isabelle | Po | POILLOT Michel | LACAZE Jean | Pr | | SEGUIN Patrick | Po | RAFFEAU Michel |
| COL Camille | Po | MAURICE Jean-Paul | LASSEY Sylvie | Pr | | SIMONNET Florian | Pr | |
| COMPERAT Joseph | Pr | | LIEBAULT Jean-Pierre | Pr | | TAINTURIE R Chantal | Pr | |
| COURTOT Yves | Pr | | MAUFAY Françoise | Pr | | TERRAND Nathalie | Pr | |
| DESBOIS Charline | Po | COURTOT Yves | MAUGEY Corinne | Pr | | THOMAS Joël | Pr | |
| DEVELLE Hubert | A b | | MAURICE Jean-Paul | Pr | | TIMECHINAT Denis | Pr | |
| DUCRET- LAMALLE Danielle | Pr | | MERCEY Pierre-Etienne | Pr | | | | |

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

La séance ouverte,

Madame Jondot à l'unanimité est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente :

Sans observation, approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération du conseil communautaire n°2021-001

Désignation d'un REPRESENTANT AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC TOURISTIQUE

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment le chapitre II articles 3 à 7 portant sur le tourisme et la répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2231-31 et suivants, modifiés, relatifs aux offices de tourisme ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.134-5, L.133-1 à L.133-10 relatifs au groupement des communes désirant s'associer pour la promotion du tourisme ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles R.1333-3 et suivants relatifs au comité de direction ;

Vu l'arrêté préfectoral n°935 du 20 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche ;

Vu la délibération n°2019-101 du 31 juillet 2019 portant sur la création d'un établissement public industriel et commercial pour la création d'un office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération n°2019-168 portant sur la création d'un emploi permanent touristique ;

Vu la délibération n°2020-001 portant sur la validation des statuts de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) de l'Office de tourisme Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche ;

Vu la délibération n°2020-066 désignant les représentants au comité de direction de l'EPIC touristique ;

Considérant le fait que le comité de direction est composé de quinze élus communautaires et de dix socioprofessionnels ;

Considérant les propositions du président de la communauté de communes concernant les dix représentants socioprofessionnels ;

Considérant qu'un membre désigné le 31 juillet 2020, parmi les membres socio-professionnels n'a pas donné suite à la demande d'intégration au comité de direction de l'EPIC ;

Considérant les débats en séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

1/ Désigner pour siéger au comité de direction de l'établissement public industriel et commercial de l'Office de tourisme Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche en complément des membres socio-professionnels déjà désignés :

| Membre | Activité | Commune |
|---|---------------------------|----------------------|
| Un représentant du « domaine de Vandenesse et SPA » | Chambres d'hôtes et gîtes | Vandenesse-en-Auxois |

2/ Autoriser le président de la communauté de communes à signer tous les documents permettant la mise en place du comité de direction de l'établissement public industriel et commercial.

Délibération du conseil communautaire n°2021-002

MASSIF FORESTIER DU BOIS ROYAL DE PIERRE SAUX ET DU PRE DE L'AUVE

Aménagement forestier pour la période 2021-2040

La Communauté de communes est propriétaire du massif forestier du Bois Royal de Pierre Saux et du Pré de l'Auve de 204 hectares 52a 62ca situé à Détain-et-Bruant. Acquis dans le cadre des démarches de transition énergétique et écologiques TEPOS et TEPCV, des travaux importants d'accueil du public ont été réalisés en 2019.

Cette forêt étant propriété d'une collectivité territoriale, sa gestion doit être confiée à l'ONF. Dans ce cadre, un document unique de la gestion forestière (Art. L212-1 et D212-1 du Code Forestier) doit être rédigé ; il s'agit de l'aménagement forestier du massif sur 20 ans (aucun frais supplémentaire ne sera facturé à la Communauté de communes pour l'élaboration et l'écriture). Ce document est le garant de la gestion durable du massif. Il fixe les plantations, les coupes et les orientations que la Communauté de communes souhaite donner à cette forêt.

Considérant les différentes réunions de mise au point.

Considérant l'avis favorable de la Commission transition énergétique et écologique réunie le 13/01/2021 pour une présentation de l'aménagement forestier par l'ONF.

Considérant que ce document devra être approuvé par arrêté du Préfet de Région.

Monsieur **Eric BERAUD** ET Monsieur **Jean LACAZE** ne participent pas au vote, de par leur qualité d'agents ONF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 voix contre), DECIDE :

- D'approuver le plan d'aménagement forestier 2021-2040 proposé
- De s'engager à l'appliquer pour la période pour laquelle il est rédigé
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent

Délibération n°2021-003

Mise a disposition gratuite du stock des masques lavables adultes

Vu les ordonnances n°2020-390 et n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du 11 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu les déclarations du Premier Ministre depuis le 28 avril 2020, incitant le port du masque dans les lieux publics et à le maintenir pour limiter une deuxième vague,

Vu les récentes préconisations préfectorales,

Considérant que le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or, a proposé un groupement de commande de masques chirurgicaux à destination de la population, à 0.42 euros TTC

Considérant que la Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, a proposé un groupement de commande de masques lavables Grand Public à destination de la population, à 0.84 euros TTC, aux communes de moins de 10 000 habitants par le biais de commandes de leurs EPCI,

Considérant qu'il reste à ce jour 12000 masques et que la solidarité territoriale semble impérative pour permettre à chacun un approvisionnement de masques,

Considérant les débats en séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- 1) De mettre à disposition gratuitement les masques lavables dans des proportions respectables et proportionnées aux communes et aux associations du territoire
- 2) D'inscrire les crédits de 5040 euros au budget.

Délibération n°2021-004

COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES – NOUVEAUX MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-2, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°935 du 20 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-067 du 31 juillet 2020 relative aux commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-078 du 29 septembre 2020 relative à l'inscription de nouveaux membres dans les commissions thématiques intercommunales ;

Considérant le souhait de madame BRIVOT Corinne 21360 Thorey sur Ouche de rejoindre ces commissions ;

Considérant que la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que, sur proposition du président, à l'unanimité, le conseil a décidé de recourir au scrutin ordinaire à main levée pour la désignation de ces représentants ;

Considérant les débats en séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

1/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission affaires générales et ressources humaines :

| | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------|----------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE D. | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BAZEROLLE Anne-Marie | BONIFACE Estelle | CHALON Bernard |
| CHAPOTOT Jocelyn | CHODRON DE COURCEL M. | LASSEY Sylvie | PIESVAUX Eric |
| ROYER Yannick | | | |

2/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission action sociale et enfance jeunesse :

| | | | |
|--------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BASSARD Karine | DESBOIS Charline | FAVELIER Marie-Odile |
| GAILLOT Evelyne | GAUTHIER Janie | JONDOT Geneviève | TAINTURIER Chantal |
| BRIVOT Corinne | | | |

3/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission eau et assainissement :

| | | | |
|--------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BONIFACE Estelle | JONDOT Geneviève | MERCEY Pierre-Etienne |
| MOUILLON Olivier | PIESVAUX Eric | QUIGNARD Jean-Pierre | DUPUIS Guy |
| GUYON Dominique | HERBERT Magali | MAUGEY Corinne | MILLANVOYE Maud |
| BRIVOT Corinne | | | |

4/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission gestion des déchets et des services techniques :

| | | | |
|--------------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BERAUD Eric | CASAMAYOR Monique | CHAMPRENAULT F. |
| DEVELLE Hubert | DUPUIS Guy | FILLON Nicole | MERCUZOT Patrick |
| PIESVAUX Eric | SEGUIN Patrick | THOMAS Joël | BAUDOT Fabrice |
| CHAUCHEFOIN Yvette | | | |

5/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission développement économique et communication :

| | | | |
|----------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | CHALON Bernard | CHAPOTOT Jocelyn | CHAUCHOT Philippe |
| FAVELIER Marie-Odile | GUYON Dominique | LIEBAULT Jean-Pierre | MORTIER-JEANNIN Y. |
| PIESVAUX Eric | ROYER Yannick | SIMONNET Florian | FILLON Nicole |

6/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission loisirs, associations, expériences locales :

| | | | |
|--------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | CHAUCHOT Philippe | CLERC Michel | FAVELIER M.-Odile |
| GAUTHIER Janie | GUYON Dominique | QUIGNARD Jean-Pierre | SIMONNET Florian |
| THOMAS Joël | TIMECHINAT Denis | LERAT Damien | MAURICE Jean-Paul |

7/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission transition écologique et énergétique :

| | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE D. | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BERAUD Eric | CHAUCHOT Philippe | COGNARD Isabelle |
| COMPERAT Joseph | DESBOIS Charline | GIBOULOT Jean-Paul | LASSEY Sylvie |
| MAURICE Jean-Paul | MERCEY Pierre-Etienne | ROYER Yannick | THOMAS Joël |
| TIMECHINAT Denis | LERAT Damien | | |

8/ Proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission tourisme :

| | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------|
| COURTOT Yves | DUCRET-LAMALLE Danielle | FAIVRET Jean-Marie | FEBVRE Monique |
| JANISZEWSKI Pascal | MYOTTE Denis | POILLOT Michel | RAFFEAU Michel |
| RENARD André | BASSARD Karine | BAZEROLLE Anne-Marie | CHALON Bernard |
| CHODRON DE COURCEL Mari | FAVELIER Marie-Odile | GAILLOT Evelyne | LASSEY Sylvie |
| MAURICE Jean-Paul | SIMONNET Florian | | |

9/ Préciser que les conseillers communautaires suppléants peuvent être membres de ces commissions ;

10/ Préciser que des conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes pourront être invités, sans droit de vote, aux réunions de commissions par le président de la communauté de communes ou le président de la commission en question.

Délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021 n°2021-005

Création d'un poste non permanent dans le cadre du recrutement d'un agent en contrat aidé au service SECRETARIAT DE MAIRIE

Vu la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Auxois-Sud et du canton de Bligny-sur-Ouche ;

Considérant la difficulté pour une commune rurale de taille réduite de recruter un ou des agents présentant une expertise dans les domaines administratifs alors que certains dossiers et projets requièrent des compétences pointues,

Considérant l'intérêt du recrutement d'un agent en contrat aidé pour former une secrétaire de mairie afin de renforcer l'équipe du service secrétariat de mairie mis à disposition dans les communes ;

Considérant les demandes émanant des communes dans le cadre du remplacement de leur secrétaire de mairie,

Considérant les besoins de mutualisation, notamment du service secrétariat de mairie,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

1/ donner l'autorisation au président pour le recrutement d'un agent en contrat aidé intitulé parcours emploi compétences (PEC) à temps non complet, soit 28 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, rémunéré au SMIC, pour des missions d'agent administratif, à compter du 01/02/2021 ;

2/donner l'autorisation au président de signer tout document relatif aux formations gratuites ou payantes nécessaires à l'exercice de cet emploi de secrétaire ;

3/ préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021 n°2021-006

Renouvellement d'un poste non permanent dans le cadre du recrutement d'un agent en contrat parcours emploi compétences (PEC)

Vu la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Auxois-Sud et du canton de Bligny-sur-Ouche ;

Considérant l'intérêt du recrutement d'un agent en contrat aidé afin de renforcer l'entretien et les besoins d'hygiène dans certains bâtiments intercommunaux (MSAP de Bligny sur Ouche, bâtiment dédié au service déchets ménagers)

Vu la délibération 2019-170 créant l'emploi non permanent en contrat aidé pour une durée d'un an à compter du 02/01/2020,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

1) Autoriser le président à renouveler le contrat aidé intitulé parcours emploi compétences (PEC) à temps non complet soit 26 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, rémunéré au taux horaire de 12,30 euros (aidé à hauteur du taux du SMIC en vigueur), pour des missions d'agent technique polyvalent, à compter du 02/01/2021 ;

2) Préciser que les crédits correspondants, en dépenses et recettes, sont inscrits au budget.

Délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021 n°2021-007

Renouvellement d'un poste non permanent dans le cadre du recrutement d'un agent en contrat aidé au service sce

Vu la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Auxois-Sud et du canton de Bligny-sur-Ouche ;

Considérant l'intérêt du recrutement d'un agent en contrat aidé pour renforcer l'équipe du service cantonal de l'environnement (SCE) ;

Considérant les besoins de mutualisation, notamment des cantonniers,

Considérant la délibération n°013 bis créant l'emploi non permanent en contrat aidé pour une durée d'un an à compter du 24/02/2020 au service SCE,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

1/ donner l'autorisation au président pour le renouvellement du contrat aidé intitulé parcours emploi compétences (PEC) à temps complet, soit 35 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, rémunéré au SMIC, pour des missions d'agent technique polyvalent, à compter du 24/02/2021 ;

2/ préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération du conseil communautaire n°2021-008

ZA PORTES DE BOURGOGNE - PA déposé par la SARL Sous le Regard de Saint Etienne

La SARL « sous le Regard de St Etienne » (21190 Puligny Montrachet) a déposé le 2 novembre 2020 en mairie de Créancey une demande de permis d'aménager pour les parcelles ZR 86 -90 – 91 -103 – 190 – 191 – 192 portant sur 4 lots avec 1 réserve foncière,

Considérant le besoin de définir à l'instruction du permis d'aménager les modalités d'incorporation au domaine public des futures voies et équipements réalisés,

Considérant que l'emprise de ce projet est comprise dans le périmètre de la ZA communautaire dite « des Portes de Bourgogne » et que par conséquent la voirie et l'éclairage public seront transférés à la communauté de communes, une fois les travaux achevés et réceptionnés, conformément aux usages professionnels. Le transfert de propriété ne pouvant intervenir avant que tous les terrains soient bâtis.

Considérant l'intérêt économique de ce projet,

Vu l'article R 442-8 du Code l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire

- approuve le projet de convention annexé à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ladite convention à intervenir avec la SARL Sous le Regard de Saint Etienne, la commune de Créancey et le syndicat des eaux de Thoisy le Désert.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire :

- Centre de vaccination à Pouilly-en-Auxois
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)
- Bilan TEPCV des actions du territoire
- Parking de covoiturage à Pouilly-en-Auxois
- Communauté de communes non éligible à la dotation de l'Etat
- Finalisation du dossier technique du camion OM
- Actualités du service déchets
- Avancement des travaux en déchetterie de Bligny-sur-Ouche
- Labélisation des 2 MSAP – Maisons de Services Au Public
- Note de cadrage – Projet social de territoire
- Bilan de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) des mercredis à Bligny-sur-Ouche
- L'accueil des collégiens à la MFR de Pouilly-en-Auxois
- Economie locale – FRT Fond Régional des Territoires pour les entreprises
- Communication : lancement du 2^e guide communautaire
- Demande d'une aide à l'Etat concernant la taxe de séjour
- Charte de télétravail des agents et mise en place du RIFSEEP approuvées à l'unanimité par le Centre de Gestion
- Information par la Préfecture : toutes les délibérations concernant le transfert de compétence PLU doivent être reprises par les conseils municipaux entre le 1er avril et le 30 juin 2021
- Rappel : modification statutaire présentée le 15/12/2020

Séance levée à 20 heures.